

Le 18 octobre 2024

Prix de recherche de la CFDT

Règlement

1. Conditions

La CFDT propose deux prix de recherche distincts (master 2 et thèse) aux étudiants relevant des disciplines suivantes : histoire contemporaine, sociologie, sciences politiques. Ce prix concrétise la politique d'encouragement à la recherche universitaire mise en œuvre par la Confédération dans les domaines de l'histoire des syndicats, en particulier l'histoire de la CFDT, et des mouvements sociaux, de l'histoire sociale et économique du travail et des travailleurs, de l'histoire et de l'évolution de la pensée politique et économique, de l'histoire du droit du travail.

Ce prix a pour objectif de distinguer chaque année un ou plusieurs travaux rédigés en français et portant sur ces thématiques.

Le mémoire et la thèse doivent avoir été soutenus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

2. Montants

Le prix de master 2 ouvre droit à une aide à la publication de 1500 €, versée directement à l'éditeur, après signature d'une convention d'édition avec la CFDT et sur présentation d'une facture de l'éditeur.

Le prix de thèse ouvre droit à une aide à la publication de 2500 €, versée directement à l'éditeur, après signature d'une convention d'édition avec la CFDT et sur présentation d'une facture de l'éditeur.

Ce prix sera divisé en fonction du nombre de lauréats, si le jury décide de récompenser plusieurs travaux. Le jury se réserve également le droit de ne pas décerner de prix de recherche.

3. Critères de sélection

Seuls sont admis à concourir les mémoires et thèses n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur candidature au prix de master 2 ou de thèse de la CFDT. Le jury se réserve le droit de ne pas présélectionner des travaux ayant déjà été primés.

Le jury est présidé par le Secrétaire général de la CFDT ou son représentant, et composé de responsables de la CFDT et d'universitaires spécialisés en histoire des relations du travail ou des mouvements sociaux. Certains de ses membres siègent au sein d'un comité de sélection qui juge de la recevabilité des mémoires de master 2 et des thèses.

Les mémoires et thèses seront jugés en fonction de leur pertinence scientifique : nouveauté du sujet, originalité de la démarche et prise en compte de l'état de la question et des travaux historiques déjà menés dans le champ de recherche choisi.

Ce prix fera l'objet d'une remise solennelle.

4. Composition des dossiers de candidature

Afin de concourir, le·la candidat·e doit déposer un dossier composé des éléments suivants :

- **Master 2** : curriculum vitae (incluant l'ensemble du cursus universitaire, établi sur le modèle fourni en annexe 1 et téléchargeable sur le site internet de la CFDT) ; rapport de soutenance (optionnel) ; résumé du mémoire ; mémoire au format pdf.
- **Thèse** : curriculum vitae (incluant l'ensemble du cursus universitaire, établi sur le modèle fourni en annexe 1 et téléchargeable sur le site internet de la CFDT) ; rapport de soutenance ; résumé de la thèse ; thèse au format pdf.

5. Calendrier de la procédure d'attribution et renseignements complémentaires

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site internet de la CFDT à l'adresse suivante : <https://archives.memoires.cfdt.fr/Infos-pratiques/p219/Prix-de-recherche-2025-de-la-CFDT>

Tous renseignements peuvent être obtenus par courriel à l'adresse suivante : archives@cfdt.fr

Les dossiers complets au format électronique seront retournés à l'adresse suivante : archives@cfdt.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février 2025, à minuit.

Les lauréats doivent obligatoirement remettre leur ouvrage aux Archives de la CFDT, en deux exemplaires, dès sa publication.